



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

TRANS/SC.2/1998/5/Add.2
23 juillet 1998

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Groupe de travail des transports par chemin de fer
(Cinquante-deuxième session, 5-7 octobre 1998,
point 8 de l'ordre du jour)

FACILITATION DU PASSAGE DES FRONTIERES PAR LES
TRANSPORTS FERROVIAIRES INTERNATIONAUX

Additif 2

Transmis par les Gouvernements italien et portugais

Veuillez noter que la distribution de la documentation pour le Groupe de travail principal des transports par chemin de fer n'est plus restreinte. Le secrétariat a adopté, en conséquence, le nouveau système d'affichage où les documents de travail seront présentés comme suit: TRANS/SC.2/l'année de la session/numéro d'ordre, tandis que les rapports, les ordres du jour provisoires, les résolutions et les publications principales continueront d'avoir le même type de cote qu'avant: TRANS/SC.2/numéro d'ordre.

- a) Durée d'attente moyenne des trains de voyageurs et de marchandises aux principaux points de passage des frontières

ITALIE

Après l'application de l'Accord de Schengen les arrêts aux frontières des pays membres, dont L'Italie est membre, les contrôles de douane, de police et sanitaires sont annulés et par conséquent il n'y a plus de retards dus aux contrôles. Il y a quelque retard, en général pas supérieur à 15/20 minutes, aux frontières de Villa Opicina et de Gorizia. On travaille pour améliorer la situation avec la collaboration des Etats voisins. Pour réduire ultérieurement les retards on doit éviter le changement de locomotive de traction entre les réseaux qui ont un système différent d'alimentation électrique.

PORTUGAL

Considérant le caractère global de ce point, au Portugal il n'y a pas une discipline rigide concernant la facilité du passage aux frontières, notamment par rapport aux trains de marchandises.

Cependant, par rapport à l'alinéa c) des mesures sont prises grâce à l'application d'un plan d'opérations ayant sa propre traction, ce qui implique un horaire et une ligne définie.
